



Communiqué de presse

Strasbourg, le 12 septembre 2014

Madame Royal veut des Bâtiments BEPOS :

Oui, mais avec des bâtis performants !

Lors de sa visite samedi dernier dans le massif du Mont Blanc, la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal a exprimé son souhait que "tous les nouveaux bâtiments publics ou recevant des subventions publiques soient à énergie positive". Cette règle s'appliquera non seulement aux futurs édifices publics mais également "à tout logement social" bénéficiant de financements publics : "Nous avons non seulement les moyens de la transition énergétique mais aussi l'obligation car c'est un levier de sortie de crise, en relançant des secteurs comme le bâtiment et les travaux publics."

A première vue, c'est une déclaration qui réjouit à la fois le secteur du bâtiment et les défenseurs de l'environnement. Mais malheureusement, ce n'est pas si simple que ça, parce que tous les Bâtiments à Energie Positive ne sont pas identiques.

Pour rendre un bâtiment « positif », il faut qu'il consomme moins d'énergie qu'il n'en produise. Pour ce faire, la solution la plus répandue est l'installation de panneaux solaires ou de panneaux photovoltaïques sur le toit. Comme on ne considère que le bilan énergétique du bâti qui doit être « positif » (d'où le nom), il suffit d'installer assez de panneaux pour atteindre cet objectif. Ainsi une maison mal isolée peut-être positive grâce à la seule présence suffisante de tels panneaux ou d'autres moyens de production d'énergie !

Exiger que les bâtiments publics soient positifs ne suffit donc pas et requière d'autres prises de mesures. Tout d'abord, il faut que la construction soit très bien isolée pour consommer le moins d'énergie possible, voire respecter les règles de la construction passive. Si un bâtiment est mal isolé, il consommera plus d'énergie et donc on aura tendance à surévaluer la taille des appareils de chauffage. Une situation qui entraîne une augmentation des besoins en énergie, contraire au but fixé par les pouvoirs publics. L'efficacité d'un bâti, ce n'est pas seulement la différence positive entre la consommation et la production d'énergie, mais le bilan énergétique de l'ensemble du bâti.

Un enjeu important est donc l'isolation de l'enveloppe du bâti. Dans ce contexte, rappelons-nous que le non-traitement des ponts thermiques dalle-façade, qui est aujourd'hui, malheureusement, plutôt la règle que l'exception, est à l'origine de 40 % des déperditions thermiques ! Ainsi, le traitement des ponts thermiques au coefficient linéique 0,6 doit à l'avenir ne plus être discuté et être acté. De plus, pour être en phase avec la performance des isolants des parois, cette valeur devra être encore abaissée à l'avenir et surtout devenir une valeur absolue, et non seulement une valeur moyenne qui autorise les constructeurs à ne traiter qu'une partie des ponts thermiques du bâti. Améliorer progressivement la qualité et la performance des habitats dans l'esprit de la Loi sur la Transition Energétique pour aller vers la construction de Bâtiments à Energie Positive, voilà quel doit être de l'objectif des réglementations à venir !

Raphaël Kieffer, Directeur Général de Schöck France

Schöck France est une filiale de Schöck Groupe, fondée en 1962, qui développe, produit et commercialise des éléments et systèmes de construction innovants pour les constructions en béton et en maçonnerie. L'entreprise allemande offre des solutions à la pointe des technologies actuelles dans le domaine de l'isolation thermique et acoustique, qui améliorent la qualité globale des bâtiments. Avec la conception du premier rupteur de ponts thermiques Schöck Isokorb en 1983, l'entreprise apporte pour la première fois une solution aux détériorations du bâtiment dues aux ponts thermiques. Le modèle Schöck Rotherma, spécialement conçu pour le marché français voit le jour en 1997. Par ailleurs la société attache une importance particulière au service et aux prestations de ses équipes, via des formations, des logiciels et de la documentation. Schöck s'est implantée dans nombre de pays européens, au Canada, aux Etats-Unis et aux Emirats Arabes Unis, et exporte à l'international.

www.schoeck.fr

Contact Presse :

Eve Briant
Attachée de presse

Agence MAETVA
7 rue des Mineurs
67000 Strasbourg

Tel : 03 88 76 45 56
e.briant@maetva.com